

LE LIVRE DES PROFESSES.

Être *Professe*, — dans le sens attaché à ce mot par l'Église catholique, — c'est avoir été admise par les supérieurs légitimes dans l'*état religieux*; c'est-à-dire être devenue membre d'une communauté approuvée où se font les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, — et s'être engagée à pratiquer tout ce qui est prescrit dans cette communauté pour atteindre le but qu'elle se propose.

L'*État religieux*, qui se définit : une forme de vie approuvée par l'Église, dans laquelle des fidèles unis en société religieuse se fixent, d'une manière permanente, pour se consacrer à Dieu, et tendre à la perfection par les trois vœux, d'obéissance, de pauvreté et de chasteté selon la règle qui est imposée, — voilà donc l'état que vous avez embrassé.

Être *religieuse*, voilà la profession dans laquelle vous vous êtes engagée.

C'est pour vous faire connaître, apprécier, aimer cet état, — et pour vous venir en aide dans la ferme volonté qui est en vous d'en